



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90912

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prise en compte d'un séjour linguistique dans le cadre de la scolarité des élèves. En effet, ce séjour linguistique répond au besoin que représente l'apprentissage d'une langue étrangère dans le contexte international actuel, permet à des élèves d'améliorer leur connaissance pratique d'une langue étrangère en séjournant dans un milieu où la langue cible est parlée, d'améliorer leur connaissance d'une autre culture. Conscients de l'importance de tout cela, chaque année, les parents et enfants français sont plus nombreux à s'inscrire à ce type d'échange. Pourtant, au moment où la plupart de nos voisins européens ont mis en place des mesures visant à encourager et valoriser la mobilité de leurs élèves, la France ne reconnaît pas du tout la période passée à l'étranger. Nos élèves doivent faire face à de nombreux freins notamment la non validation de la scolarité effectuée à l'étranger, ou encore des difficultés dans le cadre d'une réinscription. Par conséquent, face à la mondialisation des échanges, il souhaiterait savoir si elle réfléchirait sur un dispositif permettant une reconnaissance officielle de ce type d'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90912

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)